



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 18 novembre 2014
18 heures 30

EB/MG

N° 001767

**Aménagement urbain
- OPAH du centre
ancien et des
faubourgs : aide aux
propriétaires.**

Affiché le :

Le mardi 18 novembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI-LEONIS

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

VOTES CONTRE :
Marie Madeleine ACIS

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 la convention d'opération n°2 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1613 du 18 novembre 2013 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
SCI Les cigales	26, rue de la Barre	5 929 €	5 165 €	11 094 €
SCI 16 Boulevard National	114, Bd National	2 788 €	0 €	2 788 €

Propriétaires occupants ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. et Mme LOUBAR	76, Montée des Capucins	2 500 €	1 000 €	3 500 €
M. DRON	130, Avenue de Viton	1 902 €	795 €	2 697 €
M. KOUDIA	44, Rue du Jardin de l'Evêché	6 179 €	2 839 €	9 018 €
Mme. MORARD	267, Avenue Victor Hugo	980 €	359 €	1 339 €

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **VU** la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 approuvant la convention n°2 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,

- **VU** la délibération n°1613 du 18 novembre 2013 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

- **CONSIDERANT** l'avis favorable du comité de suivi de l'OPAH du 4 novembre 2014,

LE CONSEIL A LA MAJORITE

- **APPROUVE** l'attribution des subventions ci-dessous aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
SCI Les cigales	26, rue de la Barre	5 929 €	5 165 €	11 094 €
SCI 16 Boulevard National	114, Bd National	2 788 €	0 €	2 788 €

Propriétaires occupants ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. et Mme LOUBAR	76, Montée des Capucins	2 500 €	1 000 €	3 500 €
M. DRON	130, Avenue de Viton	1 902 €	795 €	2 697 €
M. KOUDIA	44, Rue du Jardin de l'Evêché	6 179 €	2 839 €	9 018 €
Mme. MORARD	267, Avenue Victor Hugo	980 €	359 €	1 339 €

- **DIT QUE** le montant total de ces dépenses de 30 436 € est réparti à hauteur de 20 278 € pour la commune d'APT et de 10 158 € pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL